

PRÉAVIS No: 66-24

PRÉAVIS: BUDGET 2025

CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2024

**Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,**

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

Le rapport se présente sous la forme de tableaux regroupant des questions comptes par comptes, ainsi que les réponses municipales, accompagnés de commentaires de la commission.

Introduction générale au budget

Pour cette année et vu que la COGEFIN n'est pas au complet de ses effectifs, nous avons décidé de ne pas auditionner tous les municipaux, lorsque les réponses fournies aux questions posées au préalable nous apportaient satisfaction.

Les tableaux avec les questions et réponses se trouvent à la suite de l'introduction générale.

La COGEFIN s'est réunie à 6 reprises. Elle a auditionné les municipaux les 11, 13, 15 et 19 novembre. Le présent rapport a été approuvé le 28 novembre 2024.

Je remercie les membres de la COGEFIN, pour le travail fourni ce qui ne fut pas toujours simple vu les divers changements depuis cet été.

Chaque Municipal que nous avons auditionné s'est exprimé à la demande de la COGEFIN sur les investissements présents et futurs de son dicastère, sur le potentiel d'économies à réaliser, ainsi que sur l'impact des changements intervenus dans les services.

Les variations budgétaires de l'ordre de 10% et plus ont fait l'objet de commentaires explicatifs, constance que la COGEFIN a appréciée.

Le budget 2025 se monte à CHF 34'079'635,40 et prévoit un excédent de produits de CHF 40'640,36.

A titre de comparaison, le budget 2024 se montait à CHF 30'577'130 avec un excédent de produits de CHF 22'197.

C'est la deuxième année consécutive où le budget prévoit un excédent de produit. Le tableau ci-dessous présente les excédents de produits (avec un +) ou de charges (avec un -) pour les années 2021 à 2025, ainsi que les résultats des comptes des mêmes années.

Année	Budget	Comptes
2025	+ 40'640,36	
2024	+ 22'197	
2023	- 51'326	+ 176'003,57
2022	-50'360,90	+ 411'550
2021	-309'762,50	+ 313'974,03

Le budget 2025 est de CHF 3'502'505,40 supérieur à celui de 2024.

Cette information est toutefois à nuancer, car la péréquation prévoit des charges supplémentaires de CHF 2'788'846 et des produits supplémentaires de CHF 3'392'489.

La péréquation explique donc en quasi-totalité cette différence. La méthode de calcul de la nouvelle péréquation cantonale a totalement changé et explique les grands écarts que nous avons pour le budget 2025.

Le budget est donc plus ou moins équivalent à celui de 2024.

Les tableaux ci-dessous mettent en évidence la part du budget consacrée à chaque dicastère ainsi que les écarts des différents comptes par rapport au budget de l'année 2024.

Charges :

Compte	nom du compte	charges	% du total du budget	écart en CHF / charges	variation
0	admin. Générale	3852766,97	11%	388670,97	10,10%
1	Ordre et sécurité	2016377,38	5,90%	769568,38	38,17%
2	Formation	6587764,85	19,40%	404527,85	6,14%
3	Culture, sport, loisir	1452778,13	4,30%	48414,13	3,33%
4	Santé	7870	0,02%	-10720	-136,21%
5	Prévoyance sociale	970662,75	2,86%	80884,75	8,33%
6	Trafic et télécomm.	3524385	10,30%	99168	2,81%
7	protection de l'env.	3951160,6	11,61%	201359,6	5,10%
8	Economie publique	2968785	8,72%	-306095	-10,31%
9	Finances et impôts	8705944,36	25,58%	1807783,36	20,76%

Les charges dévolues à l'ordre et sécurité subissent une forte hausse, mais celle-ci est essentiellement due à la nouvelle péréquation financière cantonale. Les charges concernant la santé voient une très grande baisse, mais un certain nombre de frais ne sont plus à la charge de la Commune.

Produits :

Compte	nom du compte	produits	% du budget	écart en CHF / produits	variation
0	admin. Générale	1414284	4,15%	100879,2	7,13%
1	Ordre et sécurité	148134	0,43%	26714	18,03%
2	Formation	2628987,2	7,71%	22667,2	0,86%
3	Culture, sport, loisir	46470	0,14%	4490	9,66%
4	Santé	1000	0,003%	0	0%
5	Prévoyance sociale	2000	0,006%	1000	50%
6	Trafic et télécomm.	894859	2,63%	-159770	-0,02%
7	protection de l'env.	3466606	10,17%	46786	1,34%
8	Economie publique	2645425	7,76%	-232350	-8,78%
9	Finances et impôts	22831870	66,99%	3692089	16,10%

Ce sont les départements de l'ordre et sécurité, de la prévoyance sociale ainsi que des finances et impôts qui prévoient le plus d'augmentations. Pour la prévoyance sociale, le chiffre de 50% est toutefois à relativiser, car les produits passent simplement de CHF1000 à CHF2000.

Marge d'autofinancement :

La marge d'autofinancement pour l'année 2025 est de CHF2,3 millions. Comme le montre le tableau ci-dessous, celle-ci diminue d'année en année.

Nous avons choisi de mettre dans ce tableau les chiffres des années 2021-2023 qui ne sont pas issus du nouveau plan comptable MCH 2.

Année	Marge d'autofinancement
2025	2,3 millions
2024	env. 3 millions
2023	4,4 millions
2022	6,7 millions

2021	4,7 millions
------	--------------

Les années à venir confirmeront donc ou non cette baisse.

Indicateurs financiers :

L'annexe 2 du budget (p.81-84) présente les différents indicateurs financiers qui reflètent la santé financière de notre Commune. Parmi les 7 indicateurs présentés, seul le degré d'autofinancement est jugé problématique. Comme celui-ci est lié à la marge d'autofinancement qui est en baisse depuis 2022, l'appréciation est donc jugée mauvaise. Il s'agira donc de voir si cette tendance se confirme ou non dans les années à venir.

Le degré de couvertures des charges montre que l'équilibre entre les revenus courants et les charges courantes est optimal, la part des charges d'intérêts (part du budget vouée à rembourser les intérêts de la dette) est bonne et la proportion des investissements montre un bon dynamisme : de nouveaux postes ont été créés et un certain nombre de gros projets sont mis en œuvre par la Commune.

Toutefois, comme relevé dans la conclusion de l'annexe 2, cet équilibre est fragile, car la marge d'autofinancement reste peu élevée. Si le budget du ménage courant est équilibré, le conseil communal doit rester attentif quant aux demandes d'autorisation de dépenser qui lui sont soumises.

Un autre point à relever est la part du budget allouée aux participations aux communes et associations intercommunales (compte 3612, p.70) qui est de CHF 6'069'622,15, soit 17,8% du budget, part non négligeable sur laquelle le conseil communal n'a pas d'influence. Il en va donc de la vigilance des délégués du conseil communal à ces différentes associations de ne pas oublier que lors du vote des budgets de ces associations, l'influence est importante sur le budget de notre Commune.

Budget 2025 :

Dicastères : Carole Pico

Questions Budget

No de page	Question	Réponse Municipale
p.11 01100.3130.00 Prest. de services de tiers	Quelles sont ces prestations prévues en 2025 ?	Frais de la séance du mois de mars du Conseil communal au Grand Conseil à Lausanne.

<p>p.11 01200.3050.00 Coti. Patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs</p>	<p>Cette augmentation est-elle due à la seule hausse des cotisations AVS ou à autre chose ? Par exemple, ces coti. Patronales n'augmentent pas pour les salaires du personnel communal sous Tourisme (compte 84000.3050.00, p.45)</p>	<p>Effectivement, il n'aurait pas dû y avoir d'augmentation. Cette légère erreur provient du fait qu'une cellule du tableau Excel a été renseignée avec « retraité.e » au lieu de « retraité », ce qui a empêché la formule de fonctionner correctement.</p> <p>Cette inadvertance n'aura cependant aucune incidence sur le résultat final, car seules les cotisations effectivement facturées par l'AVS seront payées.</p>
<p>p.15 02200.3010.01 Salaires du personnel communal – Personnel occasionnel</p>	<p>Que représentent ces postes occasionnels ?</p>	<p>Il s'agit de l'indemnité versée à l'archiviste communal.</p>
<p>P 16 02200.3150.00 Entretien de meubles et appareils de bureau</p>	<p>Concernant le contrat de leasing, cette dépense sera donc régulière ? et de manière générale, que comprennent les contrats de leasing de photocopieurs ? Aussi le papier et l'encre/toner ?</p>	<p>Oui, il s'agit de mensualités de leasing, donc une dépense régulière qui apparaît dans différents services, pas uniquement pour le greffe.</p> <p>Cela inclut : contrôle et nettoyage périodique ; frais de déplacement ; pièces de rechange ; et consommables papier et encre/toner.</p> <p>Toutefois, ce n'est pas nouveau en 2025, ces nouveaux contrats ont été signés en 2023. Mais c'est la classification comptable qui a changé dans ce budget.</p>
<p>p.16 02200.3132.00 Honoraires et frais d'expertises</p>	<p>Le montant restant est-il déjà alloué ou est-ce une provision ?</p>	<p>Un montant de CHF 10'000.- est prévu pour des affaires diverses et imprévues et un montant de CHF 5'500.- correspond à un mandat de gestion des conflits du personnel répondant à l'obligation légale de protéger la santé et la personnalité des travailleurs.</p>
<p>p.16 02200.3132.01 Honoraires et frais d'expertises - Conseils juridiques</p>	<p>Le montant est-il alloué ou est-ce une provision ?</p>	<p>Il s'agit d'une estimation de coût qui doit couvrir les honoraires de diverses affaires judiciaires en cours et d'autres affaires à venir encore inconnues à ce jour.</p>

p.16 02200.3320.00 Amort. Planifiés des immobilisations incorporelles PA	A quoi correspondent des « immobilisations incorporelles PA » ?	Amortissement du préavis 47/23, refonte du site internet de la commune.
p.57 840 Tourisme	Dans le cas où toutes les communes acceptent la régionalisation. Quand sera-telle mise en place ? Pour l'instant le budget n'en tient pas compte.	En principe, la régionalisation de l'OT sera effective dès janvier 2025, sous réserve de l'adhésion des communes. Le budget a été établi dans l'hypothèse que l'association pourrait ne pas voir le jour car les charges sont plus importantes que si l'association est créée. Dans ce cas, les montants budgétisés seront utilisés pour couvrir les charges définies par les statuts de la nouvelle association.
p.58 84000.4240.01 Taxes utilisation et prest. de service – Taxe de séjour	L'augmentation prévue de la taxe de séjour pour 2025 n'est pas prise en compte ?	Les raisons sont identiques à la précédente réponse. De plus, le règlement n'était pas encore accepté lors de l'élaboration du budget.
p.58 85000.3635.00 Subv. Accordées aux ent. Privées	Que représentent ces subventions – à qui sont-elles allouées ?	Ce sont des aides ponctuelles accordées à des entreprises ou institution privées dans le but de favoriser l'économie locales.

Poste à 100% 50% AISMLE et commune

La commune débute avec un 50%, c'est une nouveauté. Actuellement, c'est Mme Pico qui à la responsabilité des ressources humaines. Ce 50% viendra renforcer et soutenir ce service.

Pour l'établissement du budget on remarque que d'un budget à l'autre, les chiffres sont souvent les mêmes.

Le budget est préparé par chaque service en collaboration avec son Municipal.

Les chiffres erronés pour les calculs ne seront pas corrigés dans le budget.

Lucens nous rejoint pour la régionalisation de l'office du tourisme. Ce dossier pourra aller de l'avant ce qui est une excellente chose pour notre commune et l'OT.

Le montant de la promotion économique est utilisé pour le comptoir broyard ou si non pour l'apéritif économique.

Budget 2025 :

Dicastères : Monsieur Gzim Rama

Questions Budget

Question de la commission	Réponse Municipale
<p>Page 38</p> <p>Compte 34200.3132.00</p> <p>Parcs et promenades divers</p> <p>Quelles sont les expertises et les consultations prévues ?</p>	<p>Aucune expertise n'est encore explicitement déterminée.</p> <p>Il s'agit d'avoir un montant disponible en cas de besoin, notamment lorsqu'un arbre doit être abattu par exemple.</p> <p>Expertise faite en juin 2024.</p> <p>C'est pour les arbres remarquables privé et publique, des spécimens rares et protégés.</p> <p>Estimation environ 3000.-</p> <p>Frais unique et fixe, pour éventuellement des subventions. Répertoire au niveau cantonal.</p>
<p>Page 38</p> <p>Compte 34203.3120.02</p> <p>Refuge de Beauregard</p> <p>Le montant est de CHF 0, dans le budget 2024 nous avons encore CHF 200. Le refuge n'est-il plus approvisionné en eau ?</p>	<p>Il s'agit d'un montant forfaitaire pour raccordement sans compteur. En 2023, la facturation de ce montant a été oubliée, d'où le non-report de cette somme sur le budget 2025.</p> <p>La correction est maintenant faite et nous vous remercions de votre remarque.</p>
<p>Page 38</p> <p>Compte 34201.3140.00</p> <p>Entretien des terrains</p> <p>Des travaux particuliers sont-ils prévus au parc aux biches ?</p>	<p>Il est prévu l'installation d'un arrosage automatique pour chf 5'000.-</p>
<p>Page 45</p> <p>Compte 61500.3101.02</p> <p>Nous passons de CHF 1'300 en 2024 à CHF 20'300. Quelle est la raison ?</p>	<p>Le montant budgétisé en 2024 a été largement sous-estimé lors de la conversion des comptes MCH1 en MCH2. Comme dit à plusieurs reprises, les ajustements dans le nouveau plan comptable MCH2 vont certainement durer 2 à 3 ans pour que les budgets de chaque compte soit ajustés aux charges effectivement payées.</p>

<p>Page 46</p> <p>Compte 61500.4240.01 Taxe et util. Et prest. de services – usage du sol.</p> <p>Pourquoi une telle augmentation des produits de l'usage du domaine public ?</p>	<p>Ces produits découlent de l'application de la mise à jour en 2022 des dispositions des tarifs en matière d'usage du domaine publics. Ce montant est une estimation basée sur les chiffres effectifs comptabilisés à fin juin.</p> <p>Bien plus de demande pour les raccordements au niveau de la fibre optique, fouille etc...</p>
<p>Page 50</p> <p>Compte 72000.3105.00 Traitement des eaux usées</p> <p>CHF 1500 pour denrée alimentaire ? Une réception est-elle prévue ?</p>	<p>Il s'agit d'un ajustement par rapport à ce qui est déjà effectivement dépensé en 2024, soit chf 1'362.45 pour des apéritifs et rencontre avec l'AIML et l'EMB.</p>

<p>Page 51</p> <p>Compte 73000.x Gestion des déchets</p> <p>Malgré l'augmentation de la population, le budget est moins élevé. Cela concerne aussi bien les charges que les produits. Le budget était-il trop élevé jusqu'à présent ?</p>	<p>Non.</p> <p>Si on regarde les comptes de manière individuelle, on constate qu'ils ont été modifiés en fonction des perspectives et de l'effectif constatés en 2024. Le total des charges est maintenu au même niveau pour 3 raisons importantes :</p> <p>Le ramassage est forfaitaire, donc pas d'augmentation en relation avec la croissance de la population</p> <p>Le compte 73000.3132.00 n'est pas non plus en corrélation avec la croissance de la population et son montant a baissé de chf 15'000.-</p> <p>Le compte 73001.3111.00 concernant l'achat de matériel et il n'y a pas de besoin d'achat en 2025. L'économie est de 30'400.- pour 2025 par rapport à 2024.</p>
<p>Page 52</p> <p>73000.4634.00 Subv. Des entreprise publiques – péréq. Transports</p> <p>Pourquoi une subvention concernant la péréquation des transports se trouve-t-elle dans la gestion des déchets ?</p>	<p>Il s'agit d'une péréquation réalisée par la SAIDEF et qui prend en compte l'éloignement du client par rapport à l'usine d'incinération.</p> <p>Cela est fait dans le but de ne pas pénaliser et décourager les clients éloignés de l'usine d'incinération afin que celle-ci ait suffisamment de matière à traiter pour être rentable.</p>

<p>Page 54</p> <p>Compte 77100.4120.00 & .01 Cimetière et Crématoire</p> <p>Malgré la croissance de la population et le vieillissement, les recettes prévues sont moins importantes. Le budget était-il trop optimiste jusqu'à présent ?</p>	<p>Le montant du budget est une estimation. Les montants effectifs sont variables d'une année à l'autre. Il est difficile d'établir une corrélation avec la variation démographique.</p>
<p>Page 39</p> <p>34209.3140.00 Entretien terrains</p> <p>Quelle est la raison de la création du compte ? Quel est son but ?</p>	<p>C'est un ajustement selon l'effectif 2024.</p> <p>Le but est de pouvoir répondre à des besoins (comme en 2024 pour l'évacuation de déchets et matériel de la place des terreaux) qui ne sont pas encore prévus, mais qui peuvent se produire ponctuellement.</p>

Budget 2025 :

Dicastères : Monsieur Serge Demierre

Questions Budget

No de page	Question	Réponse Municipale
<p>Page 15</p> <p>02100.4210.10</p> <p>Emoluments pour actes administratifs – frais de rappel</p>	<p>Beaucoup plus de frais de rappel sont-ils prévus ?</p>	<p>Non, il s'agit d'une adaptation. Le montant budgétisé en 2024 s'avère trop faible en regard notamment du montant effectif de 2023, soit chf 38'178.-. et du montant actuellement déjà comptabilisé dans ce compte (chf 17'349.- au 30.10.2024).</p>

<p>Page 48 710 Approvisionnement en eau</p>	<p>Concernant l'eau, le compte 710 doit-il être autofinancé tout seul ?</p>	<p>De manière générale, les comptes autofinancés doivent être financés et équilibrés au moyen des taxes perçues, en l'occurrence le prix de l'eau. Il ne doit pas y avoir de participation du ménage communal.</p>
<p>Page 48 71000.3101.00 Matériel d'exploitation, fournitures –</p>	<p>A quoi sont dévolus ces CHF 55000 ?</p>	<p>Cela concerne des frais d'achat de matériel d'exploitation pour le service de l'eau (bouchon, couvercles, écrous, autres pièces de rechange). Ce montant ressort du reclassement des dépenses du compte 71000.3143.00 qui concerne les travaux d'entretien effectués par des tiers et est budgétisé pour chf 65'000.- en 2025 alors que le budget 2024 était de chf 125'400.-</p>
<p>Page 50 72 Traitements des eaux usées</p>	<p>Les eaux usées doivent-elles être aussi autofinancées ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>Page 59 872 Gaz</p>	<p>Le gaz doit-il être autofinancé ? Si le recours au gaz comme combustible baisse dans les années à venir, qu'en sera-t-il du service du gaz ? les frais d'entretien resteront les mêmes ?</p>	<p>Oui. Si les ventes de gaz baissent ces prochaines années, les frais fixes d'exploitation resteraient au même niveau qu'actuellement, seuls les frais variables baisseraient. Selon l'importance de la baisse, des problèmes de rentabilité et de couverture des frais pourraient se poser à terme.</p>
<p>Page 60 87209 Gaz, part Bâtiment Bronjon</p>	<p>Pourquoi le bâtiment Bronjon est-il à part ?</p>	<p>Car les frais du bâtiment Bronjon sont répartis en proportion de son utilisation sur les fonctions du gaz, de l'eau sous pression, des eaux usées et eaux claires et sur le service des travaux. Le regroupement de ces différentes séparations nous permet de connaître le coût total de fonctionnement du bâtiment.</p>

Page 61 93 Péréquation financière et compensation des charges	Pourquoi une telle augmentation dans la péréquation, dans les charges ET dans les produits ?	Comme indiqué, les critères d'attribution et de subvention de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise n'ont rien à voir avec l'ancienne version. Seul le résultat net est plus ou moins comparable. Pour plus d'information à ce sujet, se référer au site de l'Etat de Vaud.
Page 62 96100.4401.00 Intérêts créances et comptes courants	Pourquoi une telle différence entre 2024 (CHF 95000) et 2025 (CHF 5000) ?	Il s'agit simplement d'un reclassement des intérêts sur les impôts dus de chf 94'000.- dans le compte 96100.4401.01.
Page 63 96352.4430.00 Loyers et fermages, immeubles du PF	Si le loyer n'est que sur le 1 ^{er} semestre 2025, pourquoi le montant est-il le même qu'en 2024 ?	Car normalement, il était prévu que la vente se fasse dans le 2 ^{ème} semestre 2024. Malheureusement cela ne sera pas le cas.
Page 63 96352.3439.00 Autres charges des biensfonds PF, assurances	Pourquoi une telle augmentation des assurances ? Alors que la vente va être faite dans le courant de l'année.	L'augmentation représente chf 200.- par rapport au budget 2024. Les assurances incendie et all risk ont subi des augmentations assez importantes fin 2023 et elles n'étaient pas prises en compte dans le budget 2024, car pas connues au moment de l'établissement du budget.
Page 64 99 Postes non ventilables	Pourquoi une telle baisse entre 2024 et 2025 ?	Le résultat opérationnel du budget 2025 est inférieur de chf 916'557.- au budget opérationnel du budget 2024. Dès lors, l'attribution à la réserve budgétaire a dû être diminuée dans les mêmes proportions.
Page 64 99 Attrib à la réserve de politique budgétaire	A quoi correspondent ces CHF 500'000.-	C'est une attribution du résultat aux fonds propres de la commune.

Il nous manque encore des points de comparaisons car l'année n'est pas complète.

Concernant l'eau une nouvelle tarification va entrer en matière en 2025. Le prix était trop bas car il fallait prendre dans les réserves chaque année.

Eaux usées : avec le départ de crématorium de Lucens, cela fera augmenter les coûts de l'EMB (station épuration).

Gaz : quelle est son avenir ? les coûts augmentent en continu. Avec le déploiement du CAD, les propriétaires vont se tourner de moins en moins vers le gaz, mais les coûts d'entretien du réseau resteront les mêmes. Un autre problème est que le chauffage à distance ne peut pas être amené partout (notamment en ville haute) et que le recours au gaz est quasi incontournable.

Indicateurs financiers page 8 numéro 81 :

Avec notre degré d'autofinancement, le patrimoine administratif est autofinancé à 80%.

Les investissements prévus vont demander des emprunts supplémentaires, ce qui aura une incidence sur la marge d'autofinancement.

Le souhait du Municipal des Finances est de faire des investissements de manière réfléchie et par priorité.

Budget 2025 :

Dicastères : Monsieur Jean-Philippe Steck

Questions Budget

Page + Comptes	Question	Réponse Municipale
Page 27 21700.3130.50 Prest. De services de tiers - Intérimaires	CHF 32'500 sont prévus pour des intérimaires. Des remplacements particuliers sont-ils prévus ?	Il s'agit du remplacement pour une longue durée d'un employé absent au service de conciergerie en raison de problème de santé. A mettre en relation avec l'encaissement d'indemnité d'assurance (compte 21700.3010.98)
page 49 7100.4510.00 Prélèvement sur les financements spéciaux	Moins de prélèvements sur les financements spéciaux ? Pourquoi, une telle diminution ?	Le compte de l'eau doit être équilibré par prélèvement ou attribution à réserve. Si le déficit d'exploitation est moins important, le prélèvement à provision diminue également dans les mêmes proportions.

Page 53 75000.4631.00 Subv. Des cantons et concordats	Cette subvention cantonale vattelle être versée plusieurs fois, comme il est mentionné dans le rapport de la COGEFIN sur le budget 2024, p.11 ?	Cette subvention est un versement unique pour la réalisation d'un plan d'action en faveur des oiseaux nicheurs. Ce n'est pas la subvention pour la mise en œuvre du PECC discutée dans le rapport de la COGEFIN sur le budget 2024.
--	---	--

Budget 2025 :

Dicastères : Monsieur Roger Muller

Questions Budget

Page + Comptes	Question	Réponse Municipale
page 19 02240.3100.00	Il est mentionné l'achat de carnets de dénonciations, quelles seront les dénonciations dans le dicastère des bâtiments ?	Il s'agit des dénonciations pour le parcage illicite sur le domaine de la commune. Ces amendes sont distribuées par les concierges principalement sur le domaine scolaire.
Page 20 02910.4470.00	Un loyer est indiqué dans les produits, or nous n'avons pas encore de tenancier est-ce une écriture liée à MCH 2 ?	Ce n'est pas lié à MCH2. Le produit est indiqué car l'objectif est que la Douane soit louée en 2025.
Page 20 02900.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles	Un audit est mentionné dans l'entretien des bâtiments. De quoi s'agit-il ?	Il s'agit de l'audit des façades extérieures de l'Hôtel-de-Ville qui montrent par endroit « des signes de fatigue »

<p>Page 20</p> <p>02910.3120.00 et 01 Alimentation biensfonds – Chauffage et eau chaude et Electricité.</p>	<p>Pourquoi rien n'est prévu pour le chauffage et l'électricité de l'auberge de la Douane, alors que pour l'eau, oui ?</p>	<p>Cela concerne la taxe fixe d'épuration qui est payée par la commune et non pas par le tenancier.</p>
<p>Page 22</p> <p>02930.3120.02 Alimentation bienfonds - eau</p>	<p>Pourquoi le prix pour l'eau double-t-il, alors que pour les autres bâtiments ça n'est pas le cas ?</p>	<p>Il s'agit d'un ajustement selon l'effectif qui est sur le 1^{er} semestre 2024 de chf 4'888.05.</p>
<p>Page 23</p> <p>02911.3134.00 Primes d'assurances choses</p>	<p>Pourquoi n'y avait-il rien en 2024 comme assurance choses pour la salle de la Douane ?</p>	<p>Cela concerne le budget 2024 pour lequel nous avons effectivement constaté (trop tard) que ce montant n'avait pas été imputé correctement en suite du transfert sur le nouveau plan comptable MCH2.</p>
<p>Page 21</p> <p>02911.4472.00 Pmt pour utilisations immeubles PA</p>	<p>Les produits de la location de la salle de la Douane sont bien diminués. La salle est-elle beaucoup moins demandée ?</p>	<p>Non, on constate à fin octobre que le montant des locations est comparable à 2023. Les locations totales annuelles devraient donc à nouveau avoisiner chf 30'000.-. Cependant, lors de l'élaboration du budget, nous nous sommes basés sur les montants à fin juin et à ce moment-là la baisse était de l'ordre de 40%. Le montant du budget 2025 a donc été adapté en fonction de cette constatation.</p>
<p>Page 26</p> <p>16110 Stand de tir – La Rollaz (Tir au pistolet)</p>	<p>Aucun loyer ne figure pour le stand de la Rollaz. Comment cela se fait-il, alors que les autres associations sportives paient les locations des installations qu'ils utilisent ?</p>	<p>Le Bâtiment n'est pas propriété de la commune. Il a été bâti dans les années 1970 sur du terrain de la commune et de l'entreprise anciennement Schelling (actuellement Model). La commune ne perçoit donc aucun loyer, mais une convention d'usage pour le terrain a été signée en en 1978.</p>

<p>Page 28</p> <p>21750.3120.01 Alimentation biens.fonds - Electricité</p>	<p>Pourquoi l'électricité passe-t-elle de CHF 20'000 à 3'000 pour la Grenette ?</p>	<p>L'augmentation de la facture d'électricité a été moins conséquente que prévue en 2024. De plus, et cela peut être lié à la réponse précédente, le budget 2024 comprenait encore les charges d'électricité du bâtiment de Montillier qui n'avaient pas encore été reclassées dans le compte spécifique ouvert dans le nouveau plan comptable.</p>
<p>Page 28</p> <p>21705.4612.00 Dédommagement des communes et assoc.</p>	<p>Le produit concernant la facturation du nettoyage des salles du Fey et de gym est inférieur à 2024. Pourquoi ?</p>	<p>D'une part, une nouvelle organisation du service de conciergerie a permis de diminuer un peu le personnel dédié au nettoyage du collège du complexe du Fey et d'autre part, la facturation des travaux réalisés par le personnel attribué au complexe scolaire de l'Ochette a été fait directement dans la fonction concernée (21700 – Bâtiments scolaires – Moudon (frais non spécifiques)).</p>
<p>Page 40</p> <p>35020 35020.3635.00 Eglises – Catholique Moudon et subv accordées aux ent.</p>	<p>Des salaires sont prévus pour la paroisse catholique, mais pas pour la paroisse réformée ? Et une subvention en plus ?</p>	<p>Il s'agit des indemnités versées aux organistes de la paroisse catholique. Dans le cas de la paroisse réformée, les organistes sont rétribués directement par la paroisse qui touche ensuite une subvention.</p>
<p>Privées – Paroisse catholique</p>		<p>La subvention couvre les frais de cultes, catéchisme et surtout bâtiments qui est propriété de la paroisse catholique.</p>

Budget 2025 :

Dicastères : Monsieur Felix Sturner

Questions Budget

Page + Comptes	Question	Réponse Municipale
Page 41 42201 Service sauvetage de Mobilier urbain	Cela concerne-t-il les défibrillateurs publics ?	Oui.
Page 42 53501.3105.00 Denrées alimentaires	Quelle est la raison de l'augmentation des denrées alimentaires de CHF 14'000.- à CHF 20'000.- ?	C'est un ajustement en fonction des coûts effectifs à fin 2023.
Page 42 54410.3010.00 Salaires personnel communal	Augmentation de la charge salariale, liée à des engagements ou des hausses de salaire ? CHF 7'000.- de plus.	Il s'agit d'un complément au poste du titulaire qui travaille actuellement à un taux de 60%, le temps de terminer sa formation à l'ESSIL. En 2024, un stagiaire a été engagé temporairement pour le projet Spark sur le 20% restant. En 2025, il est normalement prévu l'engagement d'une autre collaboratrice ou d'un autre collaborateur également au taux de 20%, selon les besoins. Ce n'est donc pas une augmentation salariale du principal concerné.
Page 43 54500.3612.00 Part. aux communes et ass. Intercom- ARAJ Broye Vully	La différence de CHF 38'218.75 correspond à quoi ?	C'est la part communale au budget de l'ARAJ qui est calculée en fonction du nombre d'habitant.e.s de Moudon.
Page 43 54500.3637.00 Subv. accordées aux ménages privés	Le cours « gypoussette » concerne combien de personnes ?	Ce cours qui répond à des demandes émises du côté de la population réunit entre six et huit personnes par fois. Donné sur 17 à 20 week-ends, cela représente environ 100 à 160 participant.e.s.

Page 43 57100.3636.06 Subvention Français en Jeux	Pourquoi avoir augmenté la subvention de CHF 6'200.-	Comme accepté lors du budget 2023 par le Conseil communal, cette augmentation correspond à la participation communale à un cours supplémentaire de Français en Jeu (FeJ) qui vise à renforcer les compétences à l'écrit des participant.e.s. (cours « postalpha »). Ce changement figurait donc déjà au budget 2023, page 34, sous la rubrique 710.3652.00, mais n'avait pas été sollicité par l'association pour 2024, mais reprendra en 2025.
--	--	--

Budget 2025 :

Dicastères : Monsieur Raphaël Tatone

Questions Budget

Page 17 02210.3010.00 Salaires du personnel communal	Pour quelle raison, avons-nous une augmentation ?	Cela fait suite à l'engagement d'une collaboratrice en 2024 au taux de 80%, mais qui figurait au budget seulement pour la moitié de l'année. Dans le budget 2025, l'entier du coût est compté.
page 17 02210.3102.00 Imprimés, publications	Pour quelle raison, il n'y a rien de budgétisé pour ce compte ?	Il s'agit d'un ajustement selon les coûts effectifs et il n'y a encore aucun coût comptabilisé dans ce compte en 2024.
page 17 02210.3113.00 Matériel informatique	Pour quelle raison, il n'y a rien de budgétisé pour ce compte ? Est-ce qu'il est regroupé avec un autre compte ?	Il n'y a pas d'achat de matériel informatique prévu au CH en 2025.
Page 25 11100.3611.00 Part au canton et concordat-Facture policière	Pouvez-vous nous expliquer l'augmentation de cette péréquation ?	Comme indiqué, les critères d'attribution et de subvention de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise n'ont rien à voir avec l'ancienne version. Seul le résultat net est plus ou moins comparable. Pour plus d'information à ce sujet, se référer au site de l'Etat de Vaud.

<p>Page 25</p> <p>11100.4270.00</p> <p>Amendes</p>	<p>Le produit des amendes est multiplié par 5. Prévoyez-vous une politique de stationnement plus agressive ?</p>	<p>Il s'agit d'un ajustement selon le produit effectif constaté (plus de chf 25'000.- fin octobre 2024). Comme expliqué l'année passée lors de la migration sur le nouveau plan comptable MCH2, nous avons essayé d'être le plus juste possible au niveau de la répartition des montants de l'ancien plan comptable, mais nous savions également que nous devrions immanquablement ajuster les montants en fonctions des comptabilisations effectives. Ce processus pourrait encore durer une année ou deux.</p>
<p>page 26</p> <p>16203.3144.00</p> <p>Entretien des bâtiments, immeubles</p>	<p>Pour quelle raison, avons-nous une diminution ?</p>	<p>Le budget 2024 comprenait le coût de remplacement de deux ventilations. Il n'y a pas de coûts de ce type prévus en 2025.</p>
<p>page 37</p> <p>34110.3120.02</p> <p>Alimentation biens.fonds, PA - eau</p>	<p>Pourquoi n'y avait-il rien en 2024 ? les terrains de foot n'ont pas été arrosés ?</p>	<p>Globalement, on peut reprendre la réponse faite pour le compte 11100.4270.00. Il s'agit d'adaptation à la suite de la migration de MCH1 à MCH2.</p>

Pour conclure, la COGEFIN à l'unanimité des membres présents, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à accepter la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le budget municipal n° 66/24,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances (COGEFIN), - attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- adopte tel que présenté le budget 2025 de la Commune de Moudon présentant un excédent de revenus de CHF 40'640,36.
- prend acte du plan des investissements pour la période 2025-2026
- prend acte que le plafond d'endettement ne plus peut plus, en raison de nouveau référentiel comptable, être calculé comme définit dans le préavis 11/21 et est donc fixé au plafond officiel de chf 69'000'000.- jusqu'à la fin de la législature.

Moudon, le 28 novembre 2024

La rapportrice


Céline Ombelli

Membres de la COGEFIN présents lors de la préparation de ce rapport :

Mesdames Céline Ombelli, Sandrine Bosse Buchanan, Filiz Demir et Carine Steiner, ainsi que Messieurs Alexandre Anthonioz, Jakup Isufi, Patrick Soppelsa.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28 novembre 2024:

Mesdames Céline Ombelli, Sandrine Bosse Buchanan et Filiz Demir ainsi que Messieurs Jakup Isufi et Patrick Soppelsa.

Céline Ombelli



Sandrine Bosse Buchanan



Filiz Demir



Carine Steiner



Alexandre Anthonioz



Jakup Isufi



Patrick Soppelsa


